



Asie centrale

Faits marquants

- Plus de 9 300 Tadjiks réfugiés au Kirghizistan et 9 500 Tadjiks réfugiés au Turkménistan ont été naturalisés en 2006.
- Quelque 1 500 personnes réfugiées au Tadjikistan, originaires d'Afghanistan pour la plupart, ont été réinstallées dans des pays tiers.
- Après la fermeture du bureau de l'UNHCR en Ouzbékistan, une demande de réinstallation en groupe, concernant environ 700 des 1 400 Afghans réfugiés dans le pays, a été soumise aux États-Unis.
- En juin 2006, en vertu de la clause d'annulation prévue dans le statut de l'UNHCR et dans la Convention de 1951, il a été jugé que le statut de réfugié ne pouvait plus s'appliquer aux Tadjiks. Le Haut Commissariat a mis un terme à son programme de réintégration en faveur des rapatriés tadjiks à la fin de l'année 2006, en clôturant également son programme de rapatriement de ces réfugiés.

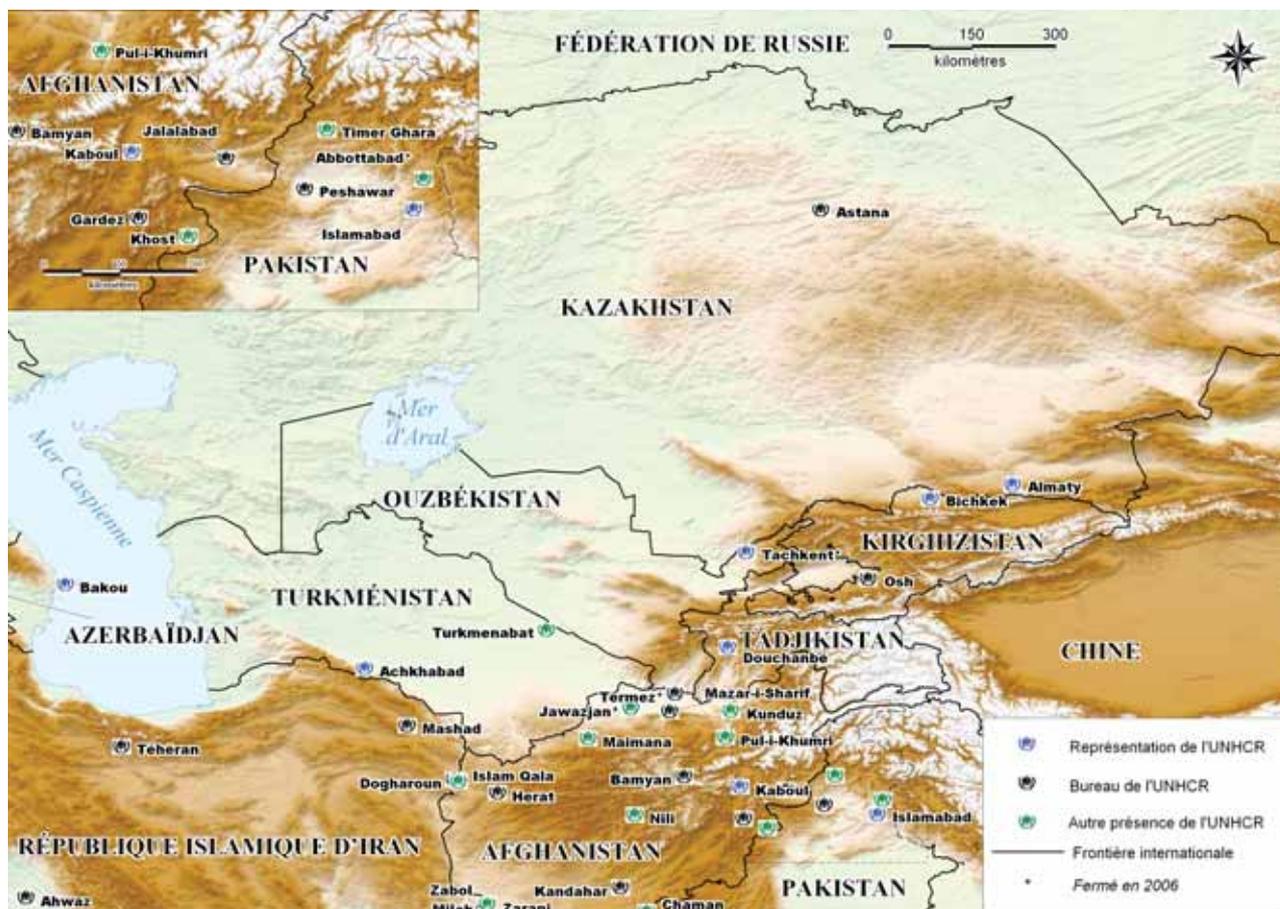
Kazakhstan

Kirghizistan

Ouzbékistan

Tadjikistan

Turkménistan

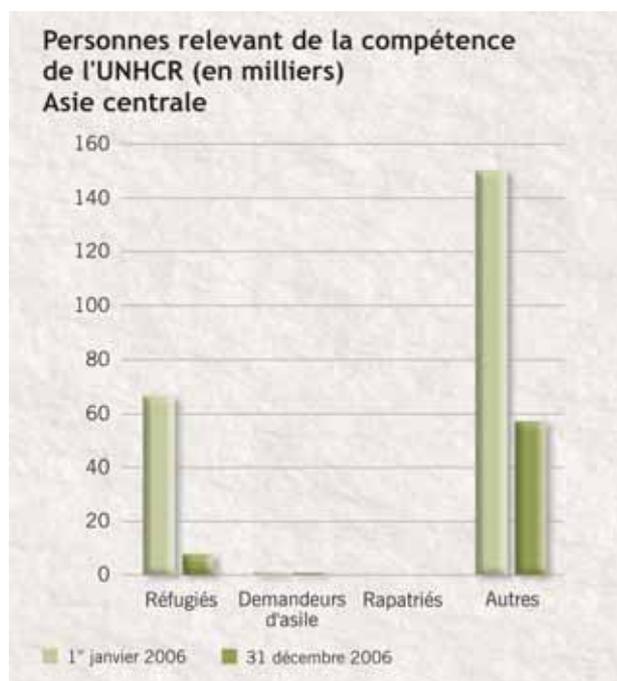


Environnement opérationnel

La situation générale en Asie centrale subissait toujours le contrecoup des événements survenus en mai 2005 à Andijan (Ouzbékistan), durant lesquels des centaines de manifestants avaient été tués par les troupes gouvernementales. En effet, l'environnement de protection s'est dégradé en 2006. La décision du Gouvernement ouzbek de fermer le bureau de l'UNHCR en avril illustre

cette modification de l'environnement opérationnel. D'une manière générale, l'accès à l'asile a été encore limité et l'octroi du statut de réfugié a fait l'objet d'interprétations plus restrictives.

L'Asie centrale a continué de prendre de l'importance, sur le plan géopolitique, en raison de ses ressources naturelles. Du fait de la situation politique délicate qui régnait dans la région et en particulier dans la vallée de la Ferghana en Ouzbékistan, l'UNHCR et ses partenaires ont élaboré un plan d'intervention en cas d'urgence, qui a fait l'objet de mises à jour régulières.



Réalisations et impact

En 2006, les objectifs stratégiques de l'UNHCR en Asie centrale consistaient à assurer une protection internationale à toutes les personnes relevant de sa compétence, à édifier des régimes de protection des réfugiés viables dans un contexte où les pouvoirs publics adoptaient une démarche de plus en plus restrictive vis-à-vis de l'asile et à rechercher des solutions pour remédier durablement à la situation des populations réfugiées de longue date.

La recherche de solutions à la situation des Tadjiks en Asie centrale a progressé. En juin 2006, conformément à la clause d'annulation figurant dans son statut, l'UNHCR a jugé que les Tadjiks ne pouvaient plus se réclamer de la qualité de réfugiés en raison de l'amélioration des conditions qui leur étaient réservées dans leur pays d'origine. Le Haut Commissariat a donc réduit



UNHCR/V. Tan

Le centre pour femmes réfugiées Dosti (amitié) a été ouvert à Bishkek le 10 mai 2006.

progressivement son programme de réintégration en faveur des rapatriés tadjiks et y a mis un terme à la fin de l'année 2006 ; il a également mis fin à son programme de rapatriement des réfugiés tadjiks.

Depuis 1992, l'UNHCR est venu en aide à quelque 53 000 réfugiés tadjiks. La campagne de naturalisation des Tadjiks réfugiés au Kirghizistan était quasiment achevée à la fin de l'année 2006, plus de 9 300 personnes ayant obtenu la nationalité kirghize dans le cadre de cette initiative. Au Turkménistan, la quasi-totalité des 9 500 réfugiés tadjiks s'étaient vu accorder la nationalité à la fin de l'année, tandis que 2 500 de leurs compatriotes avaient obtenu des permis de résidence.

Le Haut Commissariat a communiqué au Gouvernement un descriptif de projet relatif à l'intégration sur place du millier d'Afghans encore réfugiés au Tadjikistan. La présentation officielle du document a dû être reportée en raison des élections présidentielles de novembre 2006 et du transfert possible des responsabilités en matière d'asile et de migrations à une nouvelle institution gouvernementale. Puisque des solutions durables ont été apportées à la

situation de la majorité des personnes réfugiées au Turkménistan et au Tadjikistan, l'UNHCR entend réduire ses opérations dans ces pays en 2007.

Des solutions durables ont également été mises au point pour un grand nombre d'Afghans réfugiés dans les républiques d'Asie centrale. Un nombre considérable d'entre eux ont été réinstallés dans des pays tiers et d'autres sont en train d'acquiescer le statut de résident permanent avec l'aide de l'UNHCR. Au Tadjikistan, le Haut Commissariat et le Gouvernement ont débattu de la possibilité de délivrer des permis de séjour à long terme au millier de réfugiés afghans demeurés dans le pays.

En 2006, l'UNHCR a redoublé d'efforts pour protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile dans la région. Des activités de protection, en particulier celles qui ont trait à la détermination du statut de réfugié, ont été développées au Kirghizistan et au Kazakhstan. Comme l'espace de l'asile s'amenuise en Asie centrale, l'UNHCR s'est attaché en premier lieu à renforcer les capacités des gouvernements des pays de la région. Cette stratégie est destinée à rendre les régimes de protection nationaux viables.

Ayant intégré avec succès les critères d'âge, de genre et de diversité, les équipes multifonctionnelles présentes dans chaque délégation de l'UNHCR en Asie centrale ont été en mesure de cerner avec plus de précision les besoins des réfugiés et d'aider l'Organisation à réajuster ses programmes en conséquence.

Contraintes

L'action de l'UNHCR en Asie centrale a été principalement contrariée par la dégradation de l'environnement de protection, par l'augmentation du nombre de cas d'asile fortement politisés et par la réduction progressive de l'espace de l'asile. Bien que la recherche de solutions au sort des populations réfugiées de longue date en Asie centrale ait progressé, la région a fait face à de nouveaux problèmes de protection.

L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile originaires de la région et y recherchant une protection a généré un environnement fortement politisé. Les réfugiés et les demandeurs ont été refoulés et expulsés, au mépris des principes relatifs aux droits de l'homme et du droit international. Tout au long de l'année 2006, le Kirghizistan a été en proie à une instabilité politique persistante, qui a eu des effets négatifs sur l'exécution des activités de l'UNHCR. En Ouzbékistan, le Haut Commissariat a fermé son bureau à la requête du Gouvernement, malgré la présence de plus de 1 400 réfugiés dans le pays. L'Asie centrale étant toujours exposée à des conflits potentiels, le travail de l'UNHCR a pour une bonne part été consacré à la planification et à la préparation des interventions en cas d'urgence.

Opérations

Les activités de l'UNHCR au **Kazakhstan** ont été orientées, comme précédemment, sur la création d'un cadre juridique global de protection des réfugiés, avec notamment l'adoption d'un projet de législation sur l'asile. Après analyse des lois existantes, des mesures concrètes ont été prises en 2006 pour définir les concepts qui doivent guider la nouvelle législation nationale sur les réfugiés et les éléments clés qui doivent y figurer. Un groupe de travail placé sous la supervision de la Commission des droits de l'homme a été formé à cet effet.

Un réseau d'antennes juridiques implanté à travers le Kazakhstan est venu en aide à plus d'un millier de réfugiés et de demandeurs d'asile dans 11 localités. Dans le cadre de ses efforts de défense de la cause, l'UNHCR a formé des universitaires au droit des réfugiés, de sorte qu'on dénombrait 16 professeurs enseignant cette discipline dans neuf villes. Le Haut Commissariat a offert une aide financière à plus de 800 réfugiés et demandeurs d'asile à travers le pays.

L'une des principales activités de l'UNHCR au **Kirghizistan** a été de reconstruire le système d'asile, qui s'était dégradé

en raison des changements intervenus dans les structures et les équipes gouvernementales et du fait de l'arrivée de demandeurs d'asile ouzbeks après les événements d'Andijan. Par ailleurs, pour faciliter la naturalisation de la quasi-totalité des Tadjiks réfugiés de longue date dans le pays avant la fin de l'année 2006, le Haut Commissariat a mené des activités destinées à favoriser l'intégration sur place. Plus de 3 200 réfugiés tadjiks ou ex-réfugiés naturalisés ont bénéficié de polices d'assurance-maladie d'une durée d'un an, tandis que 350 enfants réfugiés étaient scolarisés dans le primaire.

Plus de 130 Afghans réfugiés au Kirghizistan ont bénéficié d'une assistance juridique, tandis qu'une aide sociale était dispensée à plus d'une centaine de leurs compatriotes et que 30 autres réfugiés participaient à des formations professionnelles. Quelque 135 demandeurs d'asile ouzbeks ont été officiellement enregistrés par les autorités locales et ont bénéficié d'une assistance jusqu'à leur départ dans un pays tiers, à des fins de réinstallation. Les autorités kirghizes se sont déclarées intéressées par une adhésion aux conventions sur l'apatridie et ont prié l'UNHCR de s'impliquer dans le rapatriement des Kirghizes de souche au Kirghizistan.

Le bureau de l'UNHCR en **Ouzbékistan** a été fermé sans préavis en avril 2006, à la demande du Gouvernement. Le PNUD a repris les activités de l'UNHCR en rapport avec la recherche d'une solution pour les 1 400 réfugiés encore présents dans le pays, dont 98 pour cent sont des Afghans. Une demande de réinstallation collective a été soumise pour quelque 700 Afghans et tous les réfugiés originaires d'autres pays ont fait l'objet de demandes de réinstallation. Un modeste programme d'aide a été poursuivi au profit des personnes qui avaient des besoins particuliers. En 2007, l'UNHCR devra compter sur les bons offices du PNUD pour remédier durablement à la situation des Afghans réfugiés dans le pays, pour lesquels la réinstallation en groupe et le rapatriement librement consenti seraient les meilleures solutions.

Les priorités de l'UNHCR au **Tadjikistan** consistaient à consolider le système d'asile et à offrir une protection et une assistance aux réfugiés afghans, tout en cherchant des solutions durables à leur situation. Bien que les autorités aient refusé d'enregistrer les nouveaux demandeurs d'asile et de proroger la validité des documents officiels remis aux réfugiés déjà présents dans le pays, la protection s'est améliorée du fait de la réintégration de l'UNHCR, en qualité d'observateur, au sein de la Commission nationale de DSR.

Plus de 1 500 personnes réfugiées au Tadjikistan, de nationalité afghane pour la plupart, avaient été réinstallées dans des pays tiers à la fin de l'année 2006. Le nombre de réfugiés présents sur le territoire ayant diminué de plus de la moitié, l'UNHCR a proposé au Gouvernement d'autoriser le millier de réfugiés restants à s'intégrer sur place. La délégation a obtenu l'accord du Gouvernement, concernant l'inscription de 200 enfants réfugiés dans des écoles locales. Une aide sociale et matérielle a été dispensée aux personnes vulnérables et une assistance médicale a été offerte à tous les réfugiés qui en avaient besoin. Plus de

90 rapatriés tadjiks ont bénéficié d'une formation professionnelle.

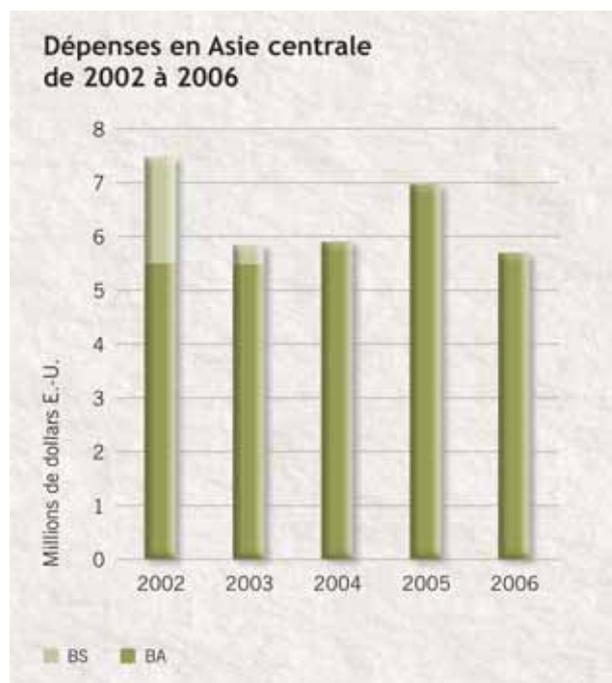
Au **Turkménistan**, l'UNHCR entendait se consacrer en priorité à la défense de la cause et au renforcement des capacités des autorités locales. Il a ainsi dispensé une formation à certains fonctionnaires afin de les préparer à assumer la responsabilité de la DSR. Les réfugiés reconnus par le Haut Commissariat au titre de son mandat ont bénéficié des dispositions de la loi nationale sur les réfugiés, leur garantissant par exemple le droit de séjourner sur le territoire, ainsi que l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins médicaux. L'UNHCR a continué à dispenser une aide financière, médicale et éducative aux réfugiés naturalisés, tout en améliorant les services communautaires. La priorité a été accordée aux besoins des femmes et des enfants réfugiés.

Informations financières

Les opérations en Asie centrale ont bénéficié d'un financement global adéquat, bien que certaines activités aient été restreintes du fait de la réduction de 20 pour cent opérée lors du plafonnement du budget de l'UNHCR. Les fonds supplémentaires procurés par plusieurs donateurs ont néanmoins permis de combler les lacunes de la protection et de mener des activités d'intégration à travers l'Asie centrale.

Les dépenses de l'UNHCR en Asie centrale ont culminé à près de 7,5 millions de dollars E.-U. en 2002 et sont

retombées à quelque 5,7 millions de dollars en 2006. Cette diminution s'explique en partie par la suppression du budget supplémentaire pour l'opération en Afghanistan, intervenue à la fin de l'année 2005. Alors que des fonds supplémentaires ont été obtenus pour des activités non planifiées en 2006, le plafonnement du budget du Haut Commissariat et les succès obtenus dans la recherche de solutions durables au sort des réfugiés en Asie centrale ont entraîné une réduction des dépenses.



Budget et dépenses (dollars E.-U.)		
Pays	Budget-programme annuel	
	Budget final	Dépenses
Kazakhstan	2 197 615	1 594 336
Kirghizistan	1 702 731	1 373 149
Ouzbékistan	1 153 730	592 159
Projets régionaux ¹	302 410	223 428
Tadjikistan	1 590 183	1 052 475
Turkménistan	1 145 685	858 871
Total	8 092 354	5 694 417

¹ Inclut les activités de constitution de capacités et de renforcement institutionnel pour développer les systèmes d'asile en Asie centrale.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)		
Affectation	Donateur	Budget-programme annuel
Asie centrale		
	Commission européenne	385 604
	États-Unis	1 010 000
	Suède	1 130 653
Sous-total		2 526 257

Affectation	Donateur	Budget-programme annuel
Kazakhstan		
	Norvège	17 306
Sous-total		17 306
Kirghizistan		
	Fédération de Russie	50 000
Sous-total		50 000
Ouzbékistan		
	États-Unis	2 206
Sous-total		2 206
Turkménistan		
	Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	7 493
Sous-total		7 493
Total		2 603 262